

□

Conseil économique et social (CSE). « **La Protection maternelle infantile** ». Après avoir rappelé l'importance de la structure PMI, le CESE propose 14 préconisations articulées autour de trois axes afin d'assurer la pérennité de cette «institution originale»: (1) réaffirmer le caractère de service public de la PMI; (2) valoriser les savoir-faire de la PMI en développant des coopérations notamment au travers de partenariats avec l'assurance maladie et (3) inscrire des priorités nationales et les assortir des moyens nécessaires. Avis du 24-10-2014

E. Amar et F. Borderies. « [Les services de PMI : plus de 5000 sites de consultations en 2012](#) ». Ce travail retrace les missions et les résultats des services de protection maternelle et infantile (PMI) des départements. On compte 5 100 points fixes de consultations, qui assurent des missions sanitaires et médico-sociales de proximité, à destination des mères et futures mères et des enfants de moins de 6 ans. Ils interviennent aussi dans le cadre de séances de planification et d'éducation familiale. Les actions en faveur des enfants constituent historiquement le cœur de l'activité des services de PMI et représentent 59 % des activités de consultations et de visites à domicile. En 2012, plus de 700 000 enfants ont bénéficié d'au moins une consultation. Le suivi des mères et la planification constituent les deux autres grands domaines d'intervention (respectivement 12 % et 29 % de l'activité de consultation et de visite). Dans le champ de la planification et de l'éducation familiale, 21 % des bénéficiaires des consultations et 29 % des bénéficiaires des entretiens sont des mineurs. Six départements sur dix atteignent la norme d'activité relative au suivi des enfants. À l'inverse, près d'un département sur deux n'assure pas de séances pré ou postnatales ou moins de la moitié de ce qui est prévu par la loi. Toutefois, la pratique des visites à domicile relativise ce constat. La norme sur les effectifs de personnel est atteinte par 95 % des départements. Drees, n°0913, avril 2015.

[Observatoire national de la démographie des professions de santé : rapport 2013-2014](#) . Ce rapport de l'ONDPS présente trois études qui ont en commun d'apporter un éclairage concret à la question, souvent évoquée de façon théorique et politique, de la régulation quantitative, qualitative et géographique de la démographie des professionnels de santé en France : sont en effet abordés successivement le numerus clausus de quatre professions de santé, la situation démographique des chirurgiens-dentistes, enfin le bilan de la filiarisation des épreuves classantes nationales (ECN).

[La France des régions 2016 - Approche socio-sanitaire](#) . Trottet L., Lémery B., Trugeon A., Ledésert B., Martineau H., Ochoa A., Scandella N., Tron I.
(Paris - Fédération nationale des observatoires régionaux - janvier 2016)